

L'Épi Clair



de BORDEAUX-SAINT-CLAIR

Janvier 2025 - n° 35



BULLETIN ANNUEL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BORDEAUX-SAINT-CLAIR

L'année 2024 tire sa révérence pour laisser place à la nouvelle année qui s'ouvre également sur de grandes incertitudes.

Guerres, inflation, climat, délinquance, incivilités sont des termes récurrents dans notre vie quotidienne pour lesquels nous devons compter sur nos capacités d'adaptation et la volonté de continuer d'aller de l'avant, en gardant l'espoir d'un monde meilleur.

Pour notre Commune, mon Conseil Municipal et moi-même, adaptons également nos décisions malgré les contraintes économiques pesantes, l'objectif est de poursuivre le travail entrepris et de mener à bien les projets que nous nous sommes fixés.

J'en profite pour l'en remercier, ainsi que les agents communaux, les associations bordelaises pour leur engagement et leur investissement dans la vie de la commune.

Je vous souhaite, entouré de toute l'équipe municipale, une très bonne et heureuse année 2025

Au plaisir de vous retrouver très prochainement lors des manifestations et événements de notre commune.

Le Maire,
J.P. BONNEVILLE

SOMMAIRE

- Comptes-rendus
des réunions du Conseil Municipal..... p. 3 à 7
- Informations diverses p. 8
- Déchetterie p. 9
- Demande de cartes d'identité et passeport ... p. 10 et 11
- Travaux p. 12
- Club omnisports Bordelais p. 13 et 14
- Anciens Combattants p. 15
- Club des Fauvettes p. 16
- Cérémonie du 14 juillet p. 17
- Nos Écoles p. 18
- Repas des Anciens p. 19
- Paroisse Saint Jacques des Valleuses p. 20 et 21
- Etat civil..... p. 21
- La flamme Olympique p. 22
- Fiches de Recettes p. 23



Responsable de Communication : Jean-Pierre Bonneville, MAIRE.

Ce bulletin a été tiré à 350 exemplaires pour être distribué gratuitement, à raison d'un exemplaire par foyer, aux habitants de la commune.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle d'honneur le Mercredi 31 janvier 2024 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire.

Étaient présents :

- > Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire ;
- > Messieurs Jean-Pierre LEMOINE et Rémi MARESCQ, adjoints au Maire ;
- > Messieurs Philippe BASILLE, Patrick CHÉDRU, Patrick DUBOC, Fabrice GRENET, Pierre LAMBERT, Daniel LEPRÉVOST, Fabrice LETOURNEUR ;
- > Mesdames Ophélie BONNEVILLE, Sandrine CHICOT, Nathalie LEPLEY, Nadine MACAIRE et Laurence TRANCHARD, conseillers municipaux.
- > Madame Ophélie BONNEVILLE a été nommée secrétaire de séance.

PRÉSENTATION DU PROJET DE MISE EN PLACE DE LA BRIGADE PLURI-COMMUNALE DE GARDE-CHAMPÊTRES.

Mesdames Marie-France MOREL, Chef du Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial de la Sous-Préfecture du Havre et Caroline MASSE, Directrice Générale des Services de la Commune d'Étretat interviennent en début de séance pour présenter le projet de mise en place de la Brigade Pluri-Communale de Garde-Champêtres couvrant les territoires de Étretat, Bénouville, Le Tilleul, La Poterie et Bordeaux-Saint-Clair.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet (11 voix « pour » et 4 abstentions).

PROJET DE REJOINTOIEMENT DE DEUX FAÇADES DE L'ÉCOLE.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention du Département et la Communauté Urbaine « Le Havre Seine-Métropole » (Fonds de concours) pour des travaux de rejointoiement de deux façades de l'École.

PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'IDENTIFICATION DE ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire reviendra sur ce projet lors du prochain rassemblement puisqu'il doit rencontrer Monsieur Aymeric GUÉROULT, Conseiller Technique plateforme rénovation Urbanisme et Habitat de la Communauté Urbaine qui doit lui présenter le projet dans le détail.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est soulevée.

La séance est levée à 22 H 15.



Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie le Mercredi 28 février 2024 à 20 H 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire.

Étaient présents :

- > Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire ;
- > Messieurs Jean-Pierre LEMOINE et Rémi MARESCQ, adjoints au Maire ;
- > Messieurs Philippe BASILLE, Patrick CHÉDRU, Patrick DUBOC, Fabrice GRENET, Pierre LAMBERT, Daniel LEPRÉVOST, Fabrice LETOURNEUR ;
- > Mesdames Nathalie LEPLEY et Laurence TRANCHARD, conseillers municipaux.

Absents excusés :

- > Madame Ophélie BONNEVILLE qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Pierre LEMOINE.
- > Madame Sandrine CHICOT qui avait donné procuration à Monsieur Rémi MARESCQ.
- > Madame Nadine MACAIRE qui avait donné procuration à Monsieur Philippe BASILLE.
- > Madame Nathalie LEPLEY a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2024, adressé à chacun des membres n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le compte de gestion établi par le receveur est un document présentant les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en détail l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice écoulé. Le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après vérification, le compte de gestion 2023 du budget principal est en tout point identique au compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte de compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2023 dont les écritures comptables sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

- déclare que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- autorise Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2023.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le document est lu article par article sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LEMOINE, doyen d'âge de l'assemblée et adopté à l'unanimité.

- Section de fonctionnement :

Recettes.....	429 395,84 €
Dépenses	477 193,77 €
Résultat de l'exercice	- 47 797,93 €
Excédent antérieur.....	338 815,73 €
Excédent global de clôture de	291 017,80 €

- Section d'investissement :

Recettes.....	210 751,22 €
Dépenses	332 448,58 €
Résultat de l'exercice	- 121 697,36 €
Excédent antérieur	191 720,73 €
Excédent global de clôture de.....	70 023,37 €

Le résultat d'ensemble fait apparaître un excédent global de 361 041,17 €.

Le compte administratif 2023 est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre du projet d'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la Commune, le Conseil Municipal retient la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente.

Il est à noter que les administrés de la Commune ont également cette possibilité, de poser des panneaux photovoltaïques.

Pour les exploitations qui le désirent, la micro-méthanisation est possible suivant la réglementation en vigueur.

A contrario, la pose d'éoliennes sur le territoire communal est proscrit.

L'achat d'un tracteur tondeuse homologué sera à prévoir.

La séance est levée à 21 H 30.



Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le Mercredi 10 avril 2024 à 20 H 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire.

Étaient présents :

- > Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire ;
- > Messieurs Jean-Pierre LEMOINE et Rémi MARESCQ, adjoints au Maire ;
- > Messieurs Philippe BASILLE, Patrick CHÉDRU, Patrick DUBOC, Fabrice GRENET, Pierre LAMBERT, Daniel LEPRÉVOST, Fabrice LETOURNEUR ;
- > Mesdames Ophélie BONNEVILLE, Sandrine CHICOT, Nathalie LEPLEY, Nadine MACAIRE, conseillers municipaux.

Absente excusée :

- > Madame Laurence TRANCHARD qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE.
- > Madame Ophélie BONNEVILLE a été nommée secrétaire de séance.

BUDGET PRIMITIF 2024

Les propositions de Monsieur le Maire et de la Commission des Finances qui s'était réunie le Lundi 08 avril 2024 à 19 H 00 sont votées à l'unanimité.

- Section de fonctionnement :

Recettes réelles	412 262,00 €
Excédent reporté.....	124 141,17 €
TOTAL DES RECETTES.....	536 403,17 €
Dépenses réelles	479 339,00 €
Transfert vers l'investissement	57 064,00 €
TOTAL DES DÉPENSES	536 403,00 €

- Section d'investissement :

Recettes d'investissement	193 948,37 €
Virement du fonctionnement	57 064,00 €
Transfert d'équilibre	166 876,63 €
TOTAL RECETTES	417 889,00 €
TOTAL DÉPENSES	417 488,00 €

FISCALITÉ COMMUNALE

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux des trois taxes communales, à savoir :

- taxe d'habitation 5,35 %
- taxe foncière (bâti) 38.45 %
- taxe foncière (non bâti) 26.15 %

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté Urbaine Le Havre Seine-Métropole poursuit, pour le compte des communes ayant opté pour la mutualisation de ce service, l'instruction des autorisations des droits des sols dont les maires demeurent autorités compétentes pour la délivrance des actes.

Il expose qu'il va être mis en place un service commun intercommunal d'instruction de ces autorisations.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention précisant les modalités d'exercice de cette mission et les avenants qui y sont annexés.

Une borne de recharge des véhicules électriques a été installée sur le parking de la salle polyvalente. Il est à noter que les bénéfices seront versés à la Communauté Urbaine.

La séance est levée à 21 H 35.



Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le Mercredi 15 mai 2024 à 20 H 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire.

Étaient présents :

- > Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire ;
- > Messieurs Jean-Pierre LEMOINE et Rémi MARESCQ, adjoints au Maire ;
- > Messieurs Patrick DUBOC, Fabrice GRENET, Pierre LAMBERT, Daniel LEPRÉVOST, Fabrice LETOURNEUR ;
- > Mesdames Nathalie LEPLEY, Nadine MACAIRE, Laurence TRANCHARD, conseillers municipaux.

Absents excusés :

- > Monsieur Philippe BASILLE qui avait donné procuration à Monsieur Rémi MARESCQ,
- > Monsieur Patrick CHÉDRU qui avait donné procuration à Madame Nathalie LEPLEY,
- > Madame Ophélie BONNEVILLE qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE et Madame Sandrine CHICOT qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Pierre LEMOINE.
- > Madame Nathalie LEPLEY a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 10 avril 2024, adressé à chacun des membres, n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 09 JUIN 2024 - FORMATION DU BUREAU DE VOTE

8h à 10h : J.P. Bonneville - L. Tranchard - D. Leprévost
10h à 12h : R. Marescq - Ph. Basille - P. Lambert
12h à 14h : S. Chicot - N. Macaire - F. Grenet
14h à 16h : J.P. Lemoine - P. Chédru - F. Letourneur
16h à 18h (+ dépouillement) : P. Duboc - O. Bonneville - N. Lepley

QUESTIONS DIVERSES

- Révision du tarif du repas du déjeuner à la cantine scolaire. Il est décidé d'augmenter le prix du repas à la prochaine rentrée scolaire. Il passera à 3,50 € à compter du 1er septembre 2024, soit une augmentation de 4,48 %.

ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE

Comme les années précédentes, l'organisation de la fête nationale est prévue selon le programme suivant :

10h50 : Rassemblement devant la Mairie puis manifestation patriotique au Monument aux Morts ;

11h00 : Retour en défilé vers la Salle polyvalente ;

11h15 : Concert par la Société Musicale des Loges Dégustation de la Brioche Républicaine et du Vin de l'Amitié et de la Fraternité. Distribution de friandises à tous les enfants présents ;

15h00 : Concours de pétanque (près de la Salle Polyvalente) ; Jeux de société divers (dominos, tarot, manille, etc...) au Foyer des Aînés.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté Urbaine fixant les conditions de la gestion des espaces verts accessoires de voirie (terre-pleins, îlots, ronds-points, platebandes entre chaussées et trottoirs etc.).

Le Mardi 02 juillet à 18h00 aura lieu la traditionnelle fête de nos Écoles.

Le Jeudi 04 juillet à 17h30 un tournoi de pétanque se disputera entre le corps enseignant et les élus contre les parents d'élèves.

La séance est levée à 21 H 15.



Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le Mercredi 13 septembre 2023 à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire.

Étaient présents :

- > Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire ;
- > Messieurs Jean-Pierre LEMOINE et Rémi MARESCQ, adjoints au Maire ;
- > Messieurs Philippe BASILLE, Patrick CHÉDRU, Patrick DUBOC, Fabrice GRENET, Pierre LAMBERT, Daniel LEPRÉVOST, Fabrice LETOURNEUR ;
- > Mesdames Sandrine CHICOT, Nathalie LEPLEY, Nadine MACAIRE, Laurence TRANCHARD, conseillers municipaux.

Absente excusée :

- > Madame Ophélie BONNEVILLE qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE.

BRIGADE PLURI-COMMUNALE

Un projet de brigade partagée et intercommunale est proposé à cinq communes, à savoir : La Poterie, Le Tilleul, Étretat, Bénouville et Bordeaux-Saint-Clair.

Ce projet a pour but la création et le partage de trois postes de garde-champêtres qui auront comme tâches la verbalisation des infractions d'urbanisme, à l'environnement, aux incivilités ..., les infractions aux stationnements illégaux sur quatre communes Étretat exceptée.

Suite au débat, le Conseil Municipal ne se prononce pas pour l'instant et demande plus d'informations pour adopter la convention.

PLUI

Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Après avoir débattu des orientations du futur projet d'aménagement et de développement durables du Plan

Local d'Urbanisme Intercommunal du Havre Seine-Métropole, le Conseil Municipal :

DÉCIDE :

- de prendre acte de la tenue des débats sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi, conformément à l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, tel que retranscrit dans le procès-verbal de séance du conseil municipal.

- de rappeler que le sursis à statuer peut s'appliquer sur les demandes d'autorisation des droits des sols, dès lors que le débat du PADD a lieu au sein du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux, conformément aux articles L153-11 du Code de l'Urbanisme et dans les conditions et délai prévus à l'article L424-1 du même code, lorsque des constructions, aménagements, installations ou opérations sont de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur.

- d'informer que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois et sera publiée sous forme électronique dans les conditions prévues à l'article L ; 2131-1 III du Code général des collectivités territoriales et par le décret n° 2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que le Bureau d'Études Ambre a élaboré un projet d'installation d'un système de vidéo-protection urbaine.

Des demandes de subvention seront demandées auprès de l'État DETR et du Département.

La séance est levée à 21 H 50.



Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le Mercredi 02 octobre 2024 à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE.

Étaient présents :

- > Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire ;
- > Monsieur Jean-Pierre LEMOINE et Rémi MARESCQ, adjoints au Maire ;
- > Messieurs Philippe BASILLE, Patrick CHÉDRU, Pierre LAMBERT, Daniel LEPRÉVOST, Fabrice LETOURNEUR ;
- > Mesdames Ophélie BONNEVILLE, Sandrine CHICOT, Nathalie LEPLEY, Nadine MACAIRE, Laurence TRANCHARD, conseillers municipaux.

Absents excusés :

- > Monsieur Patrick DUBOC qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE et Monsieur Fabrice GRENET qui avait donné procuration à

Monsieur Rémi MARESCQ.

- > Madame Ophélie BONNEVILLE a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

EFFACEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE HAUTE TENSION ROUTE DES ROIS MAGES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'Énédis projette de poser un poste de transformation électrique ainsi qu'un câble Haute Tension et un câble Basse Tension en souterrain sur 12 mètres, sur la parcelle cadastrée Section ZH n° 77 sise route des Rois Mages (voie communale n° 6) dont la commune est propriétaire.

Ces travaux sont entièrement à la charge d'Énédis.

Le Conseil Municipal donne son accord avalisant les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et toutes pièces administratives afférentes à ce dossier.

INTERDICTION DE STATIONNER ROUTE DU BOIS DE BEURIOT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'au vu de la multiplication des véhicules empruntant la route du Bois de Beuriot, il y a lieu de réglementer le stationnement afin de faciliter la circulation et assurer la sécurité des usagers.

Il est donc décidé d'interdire le stationnement dans les deux sens de circulation sur la dite voie.



MARCHÉ DE VIDÉOPROTECTION

Pour faire suite à l'appel d'offres lancé auprès de l'ADM76, pour la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance d'un dispositif de vidéoprotection urbaine sur votre commune, Monsieur le Maire donne le compte-rendu de l'analyse des offres effectuée par Monsieur PRINCE de la Société AMBRE DOMOTIQUE et INFORMATIQUE sise à Mont-Saint-Aignan.

C'est l'entreprise SPIE CITY NET WORKS SAS sise à Cléon, 38, rue du Bois de Coutures, représentée par Monsieur Emmanuel LEMAN, dont l'offre la mieux placée au niveau du prix, a été retenue.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du dit marché ainsi que toutes les pièces administratives à venir.

REPAS DES AÎNÉS

Le Conseil Municipal décide d'organiser le traditionnel repas des Aînés le Dimanche 24 novembre prochain.

Pour les personnes qui n'assisteront pas au repas et qui

le souhaitent, elles recevront un bon d'achat à prendre à l'épicerie LERICHE de Bordeaux-Saint-Clair.

QUESTIONS DIVERSES

- En réponse à la question d'un conseiller municipal, Monsieur le Maire informe que l'employé communal, Monsieur GRÉAUME a demandé à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er avril 2025.

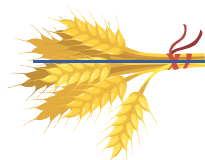
- Un courrier de relance sera adressé en recommandé au propriétaire d'un terrain resté à l'état d'abandon en bordure de la RD 940 pour qu'il procède à son nettoyage.

- Un conseiller municipal soulève le problème rencontré lors de la grosse panne électrique du 21 septembre dernier, qui a entraîné des perturbations au niveau professionnel. Contact sera pris auprès de notre interlocuteur d'Énédis.

La séance est levée à 21 H 45.

◆◆◆◆◆





R A P P E L

DE MONSIEUR LE MAIRE

Pour faire suite à plusieurs plaintes, Monsieur le Maire tient à faire quelques rappels :

- Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les bruits émis par ces animaux ne devront être gênants ni par leur durée, leur répétition ou leur intensité.

- Rappel des horaires d'utilisation des engins de jardinage bruyants à moteur électrique ou thermique, tels que tondeuses, tronçonneuses, débroussailleuses, taille-haies, etc...

Ceci afin de ne pas créer de nuisances sonores et de préserver la tranquillité du voisinage :

Les jours ouvrables 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 20h00
Les samedis 09h00 à 12h00
et de 14h30 à 19h00
Les dimanches et jours fériés 10h00 à 12h00

- Dans l'intérêt de la circulation, de la conservation du domaine routier et de la bonne distribution électrique et téléphonique, les arbres et les branches qui surplombent les voies communales doivent être élagués à l'aplomb de la limite de propriété, et les haies conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie du côté où passe le public.

Le non-respect de cette contrainte entraînerait l'exécution forcée des travaux d'élagage dont les frais seraient à la charge du propriétaire .

- RESPECT DES SERVITUDES
D'UTILITÉ PUBLIQUE

Elles couvrent des équipements tels que des conduites de gaz, des canalisations de distribution d'eau ou d'assainissement, les réserves/bornes incendie, des câbles EDF, Télécom etc....

Les particuliers ont pour obligation de laisser libre circulation aux services concernés lors des interventions et de ne pas stationner aux abords de ces infrastructures.

**TOUTE INFRACTION A L'UNE DE CES
OBLIGATIONS SERA PASSIBLE D'ETRE
SANCTIONNÉE PAR UNE CONTRAVENTION.**

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT **C'EST OBLIGATOIRE**



L'âge au moment de recensement, peut être un facteur bloquant dans le parcours, tant civique que scolaire du jeune.

POUR INFORMATION

RECENSEMENT DANS LE PREMIER TRIMESTRE DES 16 ANS DIT « DANS LES DÉLAIS »

- Jeune convoqué pour sa journée d'appel vers ses 17 ans.
- Possibilité d'obtenir une attestation provisoire.
- Inscription au permis de conduire.
- Inscription aux examens et scolarité supérieure
- Inscription automatique sur les listes électorales.

RECENSEMENT APRÈS CE DÉLAI DIT « RÉGULARISÉ »

- Convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) aléatoire selon disponibilité.
- Pas d'attestation provisoire délivrée.
- Blocage à l'inscription au permis de conduire.
- Blocage à l'inscription aux examens et scolarité supérieure.

**D'OÙ LA NÉCESSITÉ D'EFFECTUER CETTE
DÉMARCHE VOLONTAIRE
DANS LE PREMIER TRIMESTRE DES 16 ANS.**

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE

Route de Turretot
76280 CRIQUETOT-L'ESNEVAL
Tél. : 02.35.22.25.25

LUNDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI
de 09h20 à 18h00

DIMANCHE de 08h30 à 12h30

FERMÉ LE MARDI ET JOURS FÉRIÉS

Fermeture du centre de recyclage de Criqueot l'Esneval pour travaux

Le 3 février 2025, l'actuel centre de recyclage de Criqueot l'Esneval fermera ses portes au public pour une période d'un an afin de laisser place à un centre de recyclage nouvelle génération à l'issue des travaux de rénovation.

Ce projet s'inscrit dans la lignée du plan de modernisation des centres de recyclage lancé par la Communauté urbaine en 2012 avec dans l'objectif d'améliorer l'offre de service de gestion des déchets faite aux habitants.

Le nouveau centre de recyclage conçu dans l'esprit du clos masure, offrira une réception des déchets de plain-pied ou directement dans des compacteurs, garantissant une meilleure qualité d'accueil pour les utilisateurs. Il proposera également plus de 30 filières afin de valoriser le maximum de déchets. Les voies de circulation seront considérablement élargies pour faciliter l'accès aux zones de tri couvertes et les emplacements de dépôt des déchets seront conformes aux normes de sécurité les plus récentes pour assurer la protection des usagers.

Afin de maintenir un service public de proximité, une plateforme provisoire de réception des déchets sera installée sur la zone d'activité de l'Ormerie à Criqueot l'Esneval. Cette plateforme n'acceptera que les déchets verts.

Pour les autres déchets, diverses solutions de repli sont proposées aux utilisateurs du centre de recyclage de Criqueot l'Esneval.

En premier lieu, les utilisateurs sont encouragés à se tourner vers les autres centres de recyclage gérés par la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

Par ailleurs, des discussions sont en cours avec la Communauté de Communes Campagne de Caux pour permettre l'accès à la déchèterie de Goderville pour les utilisateurs du centre de recyclage de Criqueot-l'Esneval.

Les conditions d'accès à cette déchèterie seront explicitées ultérieurement dès qu'elles seront officialisées.

Centres de recyclage : Un quota de 40 accès gratuits par an pour les particuliers à partir 1^{er} janvier 2025

À partir du 1^{er} janvier 2025, les particuliers des 54 communes de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole bénéficieront de 40 passages gratuits par an et par foyer pour accéder aux centres de recyclage. Cette mesure vise à réguler la fréquentation des sites pour garantir un service optimal en évitant les engorgements des centres de recyclage.

Le quota de 40 accès, fixé après analyse des fréquentations de 2024 (moyenne de 10 visites par an en zone urbaine et 15 en zone rurale) couvre largement les besoins des usagers. Ce dispositif permet une gestion efficace tout en offrant une certaine flexibilité.

En cas de besoin exceptionnel, les usagers peuvent temporairement demander des accès supplémentaires sur présentation de justificatifs. Une option payante pour obtenir des droits supplémentaires est également disponible via le compte usager en ligne. Cette dernière solution permet de répondre aux besoins des habitants fréquentant les centres de recyclage de manière plus intensive.

CALENDRIER

Etape du projet	Périodes
Phase de conception du projet et d'attribution des marchés	Avril 2023 à mai 2024
Construction de la plateforme de l'Ormerie	Mars à juillet 2024
Fermeture du centre de recyclage de Criqueot et mise en service de la plateforme provisoire de L'Ormerie	3 février 2025





LE SAVIEZ-VOUS ?



50 KG
DE DÉCHETS VERTS BRÛLÉS
ÉMETTENT AUTANT
DE PARTICULES QUE
9 800 KM

PARCOURUS PAR UNE VOITURE
DIESEL RÉCENTE EN CIRCULATION
URBAINE, **18 400 KM**
POUR UNE VOITURE ESSENCE !

EN FRANCE
**42 000 DÉ-
CÈS** PRÉMATURÉS PAR AN
SONT ATTRIBUÉS À LA POLLUTION
DE L'AIR ET NOTAMMENT AUX
**PARTICULES
FINES**
PRODUITES PAR
LES ACTIVITÉS HUMAINES.

(données issues du programme
« un air pur pour l'Europe »)

DEMANDES DE CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

Mairie de Goderville

Place Célestin Bellet - 76110 GODERVILLE
Tél. 02 35 10 44 78

Mairie du Havre

15-17 Place de l'hôtel de ville - 76084 Le Havre cedex
Tél. 02 35 19 45 45
<https://www.lehavre.fr/pratique/identite-cartenationale-didentitepasseport>

Mairie de Bréauté

15 Place André et Jean Suchelet
Tél. 02 35 27 75 74
<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

Mairie de Fécamp

1, Place du Général Leclerc - 76404 Fécamp cedex
Tél. 02 35 10 60 00

Mairie de Montivilliers

Place François Mitterrand - 76290 Montivilliers
Tél. 02 35 30 28 15
<https://www.villemontivilliers.fr/ma-villepratique/etat-civil-papiers>

Mairie de Saint-Romain-de-Colbosc

Place Théodule Benoist - 76430 Saint-Romain-de-Colbosc
Tél. 02 32 79 24 60
<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

Mairie de Bolbec

Tél. 02 32 8451 00
[https:// rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/](https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/)

Rendez-vous sur

www.service-public.fr
pour pré-remplir votre demande

PASSEPORT

1ère demande

- Original + photocopie de votre carte d'identité en cours de validité.
- Copie intégrale de votre acte de naissance si votre carte d'identité est périmée depuis + de 2 ans.

Renouvellement

Si moins de 5 ans

- Original + photocopie de votre ancien passeport.

Si plus de 5 ans

- Original + photocopie de votre carte d'identité en cours de validité.
- Copie intégrale de votre acte de naissance si votre carte d'identité est périmée depuis + de 2 ans.

Perte ou vol

- Original + photocopie de votre carte d'identité en cours de validité.
- Copie intégrale de votre acte de naissance si votre carte d'identité est périmée depuis + de 2 ans et/ou passeport périmé depuis + de 5 ans.
- Déclaration de vol (police, gendarmerie)
- Déclaration de perte à remplir sur place en mairie lors de votre demande.
- Photocopie d'identité de - de 6 mois non découpée aux normes en vigueur.
- 1 justificatif de domicile de - 1 an : original + photocopie (eau, énergie, téléphone, internet, avis d'imposition, assurance habitation, loyer (sauf quittance de particuliers).
- Timbres fiscaux (achat en ligne par vos soins sur www.timbres.impots.gouv.fr ou dans les débits de tabac (personne majeure : 86 €, mineur de 25 ans et plus : 42 €, mineur de - de 15 ans : 17 €).

Pour les majeurs hébergés chez un tiers :

- Attestation manuscrite de l'hébergement + photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant (recto verso).

Pour les mineurs (toujours accompagnés du représentant légal).

- Original et copie du titre d'identité du parent accompagnant le mineur.
- Présentation du livret de famille mis à jour.
- Si les parents sont séparés ou divorcés, fournir le jugement (original et copie complète) relative à l'autorité parentale et à la résidence principale de l'enfant.
- A défaut d'un jugement, autorisation écrite de l'autre parent autorisant l'établissement d'une carte d'identité pour l'enfant + photocopie de sa carte d'identité (recto verso).
- En cas de résidence alternée : fournir en plus un justificatif de domicile récent (original + photocopie) de l'autre parent et sa pièce d'identité.

CARTES D'IDENTITÉ

1ère demande

- Copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois.

- **Pour les majeurs** : original + photocopie d'un document avec photographie (permis de conduire, passeport, carte vitale, carte d'étudiant ou carte de transport).

Renouvellement

- Original + photocopie de votre ancienne carte d'identité.
- Copie intégrale d'acte de naissance ou de mariage ou de décès pour justifier de votre changement d'état civil.
- Attestation de voyage.

Perte ou vol

- Original + photocopie d'un document avec photographie (permis de conduire, carte vitale, carte d'étudiant ou carte de transport).
- Acte de naissance de moins de 3 mois obligatoire ou en possession d'un passeport périmé depuis - de 5 ans.
- Déclaration de vol (police, gendarmerie) ou déclaration de perte à établir en mairie lors du dépôt de votre demande.
- Fournir 25 € en timbres fiscaux achat par vos soins au centre des impôts ou dans les débits de tabac.
- Photocopie d'identité de - de 6 mois non découpée aux normes en vigueur.
- 1 justificatif de domicile de - 1 an : original + photocopie (eau, énergie, téléphone, internet, avis d'imposition, assurance habitation, loyer (sauf quittance de particuliers).

Pour les majeurs hébergés chez un tiers :

- Attestation manuscrite de l'hébergeant + photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant (recto verso).

Pour les mineurs (toujours accompagnés du représentant légal).

- Original et copie du titre d'identité du parent accompagnant le mineur.
- Présentation du livret de famille mis à jour.
- Si les parents sont séparés ou divorcés, fournir le jugement (original et copie complète) relative à l'autorité parentale et à la résidence principale de l'enfant.
- A défaut d'un jugement, autorisation écrite de l'autre parent autorisant l'établissement d'une carte d'identité pour l'enfant + photocopie de sa carte d'identité (recto verso).
- En cas de résidence alternée : fournir un justificatif de domicile récent (original + photocopie) de l'autre parent et sa pièce d'identité.

IMPORTANT

Toute demande incomplète sera rejetée.

Vous devez connaître les nom, prénom, date et lieu de naissance de vos parents.

Aucune photocopie ne sera faite en mairie, vous devez apporter VOS photocopies.



Restauration de l'atelier communal



Implantation de deux bornes de recharge



Changement de portail de l'école



Refection de la Mairie



Bouche à incendie RD 940

L'année 2024 ayant pris fin, voici un tour d'horizon de nos activités sportives.

50 adhérents se sont inscrits au Club 2024.



Le tennis de table : l'entraînement a lieu le mardi à 20h30.

La danse : un mardi sur deux à 18h et cette année un spectacle de fin de saison fort apprécié était proposé par nos danseuses et danseurs



Le cyclotourisme : départ à 9h le dimanche sauf si mauvais temps. Les cyclos bordelais ont participé à la ronde cantonale et furent récompensés de leurs efforts.



La pétanque couvrant la période de mai à septembre réunit les boulistes le jeudi à 17h30

La marche : le lundi à 14h en fonction, également, de la météo.

Cette année encore, nous avons noté une très bonne participation à la marche organisée dans le cadre de l'opération Octobre rose », avec plus de quarante marcheurs. Cette marche s'est terminée par un goûter offert par le COB. La participation libre a rapporté la somme de 233 €, somme reversée à l'association Capac.





Du côté de nos activités extra-sportives :

En janvier, la galette des rois a rassemblé une trentaine de personnes.

En mars, 61 personnes sont venues déguster de délicieux fruits de mer. En décembre, dans le cadre du Téléthon, repas, vente de galettes au beurre et tombola étaient organisés. Merci à tous les participants pour leur générosité au profit de l'AFM.



Notre prochaine manifestation aura lieu le **22 mars** avec une soirée « **Fruits de Mer** » ouverte à tous.

Une **soirée bavaroise** avec la société musicale des Loges est programmée pour le **04 octobre 2025**.

Le Club Omnisports vous présente ses meilleurs vœux pour 2025.

Le Président,
J.P. LEMOINE



Suite à la démission de Monsieur Philippe LIVET, Président de l'Association, pour raison de santé, un nouveau bureau a été élu à l'unanimité lors d'une assemblée générale extraordinaire le 22 juillet 2024.

L'association des Anciens Combattants vous présentent ses meilleurs vœux pour 2025.

Le Président,
J.P. BONNEVILLE

Le bureau se décompose ainsi :

Président d'Honneur	Mr Philippe LIVET
Président	Mr Jean-Pierre BONNEVILLE
Secrétaire.....	Madame Sylviane NASARRE
Trésorier.....	Monsieur Jean-Pierre LEMOINE
Porte-drapeaux honoraire	Monsieur José NASARRE
Porte-drapeaux	Monsieur Roland GALLAIS, Monsieur Jean-Pierre LEMOINE Monsieur Amaury OMNÈS



8 mai 2024

11 novembre 2024





L'année 2024 s'achève, c'est l'heure pour le club de faire un récapitulatif des activités de notre association qui compte 50 adhérents.

Nous étions heureux de nous retrouver le **jeudi 05 septembre** dernier autour de nos jeux, suivi d'un goûter.

Pour beaucoup d'entre nous, ce rassemblement est l'occasion de passer un moment de convivialité.

Pour l'année écoulée, nous avons à déplorer le décès de Mesdames Jacqueline DUBOSC et Thérèse LALLEMAND, et de Messieurs Jacques TRANCHARD et Bernard VAUTIER.

Je présente mes sincères amitiés à leur famille.

Le **17 mars** avait lieu notre repas de printemps où 50 convives se sont retrouvés dans la bonne humeur autour de la table. Les doyens du jour étaient Madame Yvette FERRAND et Monsieur Charles DEBRAY.

Le **07 mai 2024**, nous sommes allés dans le Calvados : visite troglodyte de la dernière champignonnière en cave de Normandie. Cette ancienne carrière de pierres est devenue un lieu de production de champignons de Paris, pleurotes et shiitake.



La journée s'est poursuivie par la visite d'une chocolaterie avec une démonstration et dans l'après-midi, la visite d'un haras de pur-sang.



Le **04 décembre** dernier, nous nous sommes rendus au casino de Dieppe pour un déjeuner-spectacle intitulé l'Arménie : chansons, danses et costumes d'Arménie.

Notre traditionnel goûter de Noël s'est tenu le **14 décembre**, toujours dans la bonne humeur.

Voici notre programme pour la nouvelle année :

- **09 janvier 2025**galette des Rois
- **06 avril 2025** repas de Printemps
- **26 juin 2025** goûter de fermeture du foyer
- **11 septembre 2025** ouverture du foyer

En ce qui concerne notre sortie prévue au Printemps, la date et le lieu restent à définir.

Nous tenons à vous remercier pour l'accueil que vous nous avez réservé pour la présentation de notre calendrier. Le Club des Fauvettes vous souhaite une excellente année 2025 pour vous et votre famille.

La Présidente, **M.C. BONNEVILLE**



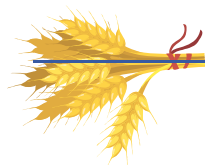
Concert



Défilé



Recueillement au monument aux morts



Noël des écoles

Le Noël des enfants a eu lieu le 3 décembre sous la houlette de Alain François le Marchand.

Leur racontant des histoires et les y faisant participer. Ceux-ci furent très enthousiasmés.

Cela s'est terminé par l'arrivée du Père Noël et la distribution des jouets.



Dimanche 24 Novembre avait lieu le traditionnel repas des anciens. Ce sont 76 convives qui se sont retrouvés autour d'un repas convivial offert par la municipalité. Celui-ci servi par les conseillères et les conseillers municipaux. Les doyens de cette

assemblée étaient Mme FERRAND et Mr GALLAIS. Ce repas était préparé la charcuterie DUPARC des LOGES et l'épicerie LERICHE de Bordeaux-Saint-Clair. Cette journée s'est terminée dans la bonne humeur et la convivialité.





Le Bordeaux Saint-Clair d'autrefois.

Qui se souvient de l'Abbé Poultier, dernier curé résident de Bordeaux Saint-Clair ?

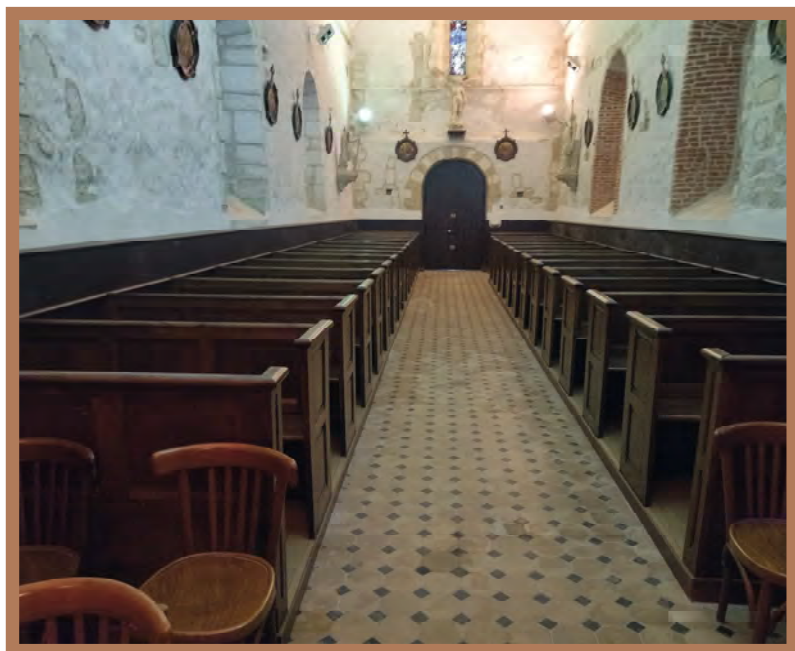
Hé bien moi... je crois !!! Déchargé de la Paroisse où **il logeait dans l'ancien presbytère près de l'actuelle salle polyvalente**, il termine ses jours à Etretat, dans un certain dénuement, **avec sa soeur qui était sa gouvernante**. Sur sa tombe, le long de la grande allée centrale du cimetière communal, on parvient encore à lire « Poultier, chapelain d'honneur, décédé le 19/12/1936 à 68 ans, curé de Bordeaux Saint Clair 1931-1936 ». A cette époque j'avais 5 ans, et suis allé avec ma grand-mère Pillet, native de Saint-Clair, leur rendre visite. Nous descendions à pied par le chemin de St. Clair, avec arrêt obligé devant la chapelle pour une « petite prière » ; en fin de visite nous remontions par le car (gris bien sûr !!! comme on les a connus jusque dans les années 1980).

Il me semble qu'ils habitaient dans une maison située tout près de la boulangerie de la rue Notre Dame. En fait ma grand-mère leur portait quelques subsides.

Mais qui était vraiment l'Abbé Poultier ?

Son histoire est particulière car il était le fils unique d'un père, natif de Villequier en 1814 et qui connut une certaine célébrité. Tonnelier de son état et tout jeune encore, il chantait tout en fabriquant ses tonneaux **pour un oncle marchand de cidre à Rouen, place du Champ de Foire.**

Chantant sans répit, sa très belle voix de ténor le fit remarquer au point d'être engagé au Théâtre des Arts. Choriste au départ, il se retrouva très vite en représentation, et, seul sur scène, ce fut un triomphe dès la première !!! Il



avait une voix magnifique qui le mena en 1841 à l'opéra de Paris où il fut engagé pour 4 ans pour commencer.

A cette époque royale, impériale puis républicaine d'avant le cinéma, le théâtre était la grande distraction, et le public s'y connaissait. Aussi, quand il revint se produire à Rouen, ce furent des « bis » et des rappels d'une foule avide de l'entendre.

Sa magnifique voix le portât toute sa vie, partout en France et jusqu'en Italie et à Londres.

Mais, à Paris, ne faisant pas partie des grands, ses émoluments n'étaient pas toujours à la hauteur de son talent, ce qui ne l'empêcha pas d'être très généreux envers les pauvres.

Après une longue carrière de presque 50 ans, sa voix ne faiblissant pas, il se retira à Villequier son pays natal où il est enterré auprès de ses parents : Charles-Henri, pilote de Seine, et sa mère née Delahaye.

Il mourut en 1887 à 72 ans, puis tomba quelque peu dans l'oubli faute d'enregistrements à cette époque.

Il laissa un fils, notre Abbé, qui hérita d'assez peu de choses si ce n'est de la générosité de son père envers les pauvres ; au point que le prêtre mourut au bord de l'indigence. Il ne fut pas remplacé à Bordeaux Saint Clair, qui devint une desserte des Loges avec l'Abbé Vespied puis, à l'hiver 1940 par l'Abbé Godefroid, dont bien des bordelais se souviennent puisqu'il officiait encore en 1962.

Mais notre Eglise garde un souvenir de l'Abbé : le mobilier de la nef !!!

Philippe LIVET

D'après ses souvenirs personnels et avec pour source, l'article « **Quelques souvenirs sur le chanteur Poultier** » d'Edmond Spalikowski dans le bulletin annuel de 1937 de la Société Libre d'Emulation de la Seine Inférieure, identifié par Jean-Michel Chédru.

VISITE DE L'ÉGLISE

Divin patrimoine

Le dimanche 30 juin, le Pays d'art et d'Histoire Le Havre Seine Métropole proposait une visite guidée de l'église Saint-Martin de Bordeaux-Saint-Clair. 19 personnes ont profité de la visite qui a permis de valoriser les richesses méconnues de l'édifice, remarquablement entretenue par des travaux réguliers. Le guide-conférencier a ainsi pu présenter son architecture éclectique, les vitraux dont les thèmes sont assez rares, ou encore les reliques de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et Saint-Onuphre. La commune avait saisi cette occasion pour sortir quelques-uns des plus beaux vêtements liturgiques qui ont pu être exceptionnellement montrés au public.



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

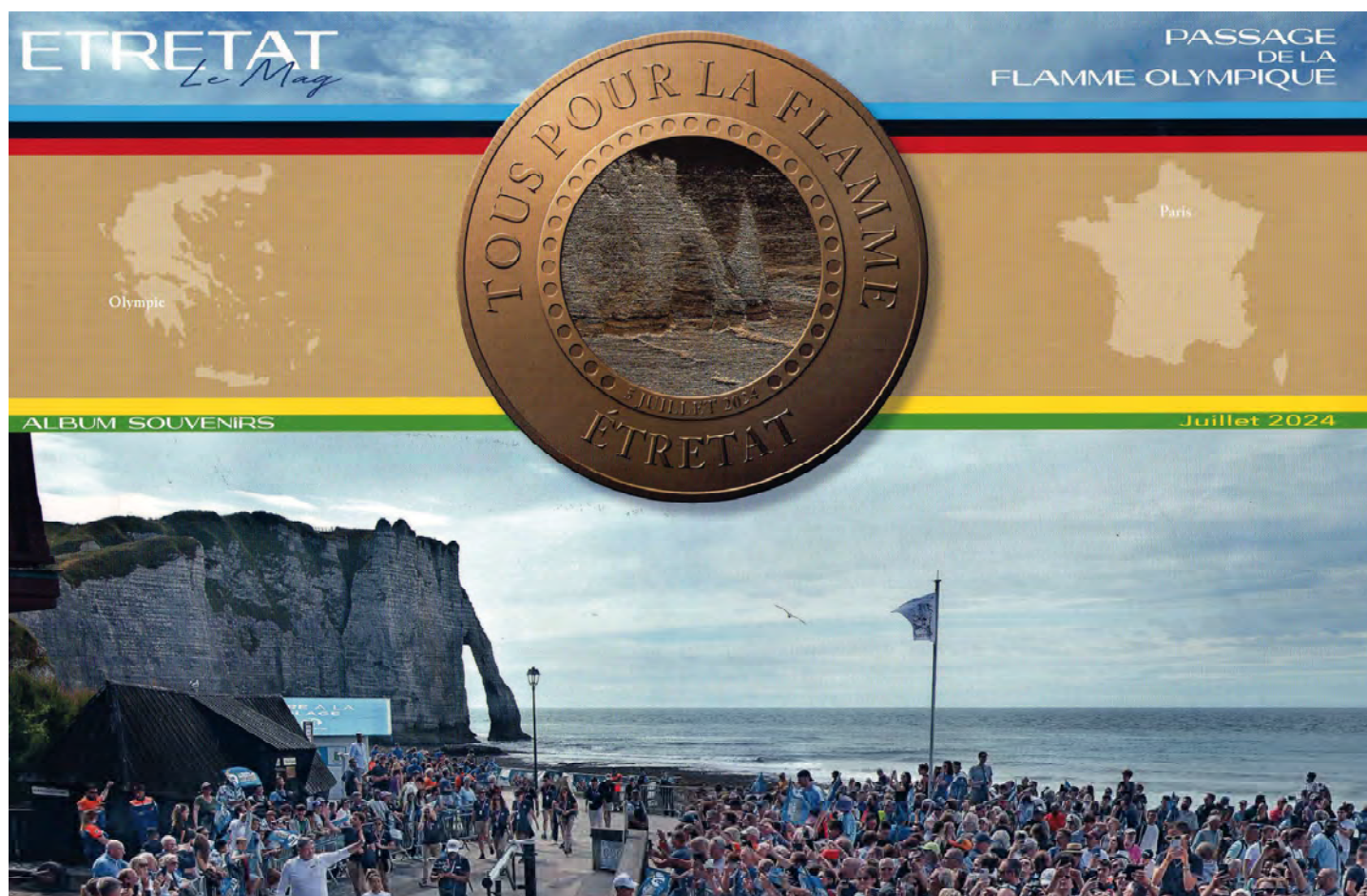
- › Niels GRIFFIN né le 23 janvier 2023 à Le Havre.
- › Agathe GUILBERT née le 13 février 2023 à Fécamp.
- › Emma CHOQUENET née le 02 août 2024 à Montivilliers.
- › Valentin LETELLIER né le 21 avril 2024 à Montivilliers.

MARIAGES à Bordeaux-Saint-Clair

- › Bryan JUAN et Camille TESSON mariés le 15 juin 2023
- › Jean-Pierre DENEUVE et Florence CROCQUEVIEILLE mariés le 14 octobre 2023
- › Laurent VICOGNE et Sylvie LEBLOND mariés le 30 mars 2024
- › Daniel FERRAND et Lydie CAUDEBEC mariés le 15 juin 2024
- › Rémy PIZZONERO et Laëtitia MERCIER mariés le 26 octobre 2024
- › Teddy GOJJARD et Aurélie CORBION mariés le 02 novembre 2024

DÉCÈS

- › Monsieur Jean-Pierre BOMBENGER décédé le 12 avril 2023 à Fécamp.
- › Monsieur André JOURDAIN décédé le 17 novembre 2023 à Étretat.
- › Madame Micheline MACAIRE décédée le 30 octobre 2023 à Fécamp.
- › Madame Christiane PALFRAY décédée le 30 septembre 2023 à Criquetot-l'Esneval.
- › Madame Céline PUCCIARELLI décédée le 04 janvier 2023 à Paris.
- › Madame Jacqueline DUBOSC décédée le 19 mai 2024 à Fécamp.
- › Monsieur Jean-Louis DUPÉROUX décédé le 16 avril 2024 à Bordeaux-Saint-Clair.
- › Madame Thérèse LALLEMAND décédée le 05 juillet 2024 à Étretat.
- › Monsieur Jacques TRANCHARD décédé le 03 avril 2024 à Bordeaux-Saint-Clair.
- › Monsieur Bernard VAUTIER décédé le 21 janvier 2024 à Fécamp.





Tour de main
Faites blanchir la viande pendant 5 minutes avant la cuisson longue pour retirer les impuretés et ne pas avoir un bouillon trouble, même en écumant.

Terrine de joue de bœuf, vinaigrette à l'œuf dur

Difficulté
Pour 4 à 6 personnes
Préparation 45 min
Cuisson 3h15
Réfrigération 8h

- 800 g de joues de bœuf parées
- 2 poireaux • 2 carottes
- 1 oignon • 1 bouquet garni
- 1 clou de girofle
- 1 c. à café de sel
- 1 c. à café de poivre en grains

Pour la vinaigrette :

- 1 bouquet d'herbes fraîches mélangées (estragon, cerfeuil, persil...)
- 2 œufs
- 5 cl d'huile de tournesol
- 1 c. à soupe de moutarde douce
- 1 c. à soupe de vinaigre de cidre
- Sel et poivre

1. **Épluchez** les carottes puis lavez-les. Nettoyez les poireaux.
2. **Ficelez** les joues de bœuf ensemble pour qu'elles ne se défassent pas à la cuisson. Mettez-les dans une grande casserole, couvrez-les d'eau froide, faites bouillir 5 minutes, puis égouttez-les et rincez-les sous l'eau froide.
3. **Remettez** la viande dans la casserole vide, couvrez largement d'eau froide puis ajoutez le poivre en grains, le sel, l'oignon piqué du clou de girofle et le bouquet garni. Portez à ébullition, puis cuisez 30 minutes. Ajoutez les carottes et les poireaux, faites cuire 2 h 30 sur feu doux à couvert, en ajoutant de l'eau pendant la cuisson si nécessaire. Stoppez le feu, égouttez les carottes et les poireaux, laissez tiédir la viande dans son jus.
4. **Taillez** les poireaux de manière à ce qu'ils rentrent dans la terrine. Coupez les carottes en petits cubes. Effilez la viande dans un plat. Ajoutez les carottes, environ 15 cl de jus de cuisson. Mélangez, salez et poivrez si nécessaire.
5. **Chemisez** une terrine de 16 x 8 cm avec du film alimentaire pour cuisson. Répartissez la moitié du mélange dans la terrine, ajoutez les poireaux au centre, puis le reste de la viande. Tassez bien le tout et placez la terrine pour 8 heures au réfrigérateur.
6. **Préparez la vinaigrette**: cuisez les œufs 10 minutes dans de l'eau bouillante salée. Rincez-les, égouttez-les et hachez-les. Ciselez les herbes. Dans un bol, mélangez les œufs, les herbes, la moutarde, le vinaigre et l'huile. Salez et poivrez.
7. **Sortez** la terrine du réfrigérateur, passez-la rapidement sous un filet d'eau chaude et démoulez-la délicatement. Coupez-la en tranches. Servez avec la vinaigrette aux œufs durs, du pain de campagne et, éventuellement, un mélange de légumes-racines râpés.



Gratinées à la crème d'ail

8 personnes • 25 MN • 5 MN • bon marché

- 16 huîtres n° 2 ■ 2 c. à soupe de crème épaisse entière ■ 1 gousse d'ail ■ 1 c. à soupe de parmesan râpé ■ 3 c. à soupe de chapelure fine ■ 4 c. à soupe de vin blanc sec ■ 2 branches de cerfeuil ■ poivre.

Pelez l'ail et écrasez-le au presse-ail. Mettez-le dans une casserole

avec la crème, le vin blanc et le cerfeuil effeuillé et haché. Poivrez généreusement et faites chauffer. **Mélangez le parmesan** et la chapelure. Préchauffez le gril du four. Ouvrez les huîtres et jetez la première eau. Décollez-les de la coquille en les laissant bien en place. Jetez la seconde eau et

disposez-les sur la plaque du four couverte de papier aluminium froissé pour bien caler les coquilles. **Répartissez la sauce à la crème**, puis saupoudrez du mélange parmesan et chapelure. Enfouissez sous le gril pendant 3 mn environ, jusqu'à ce que les huîtres soient bien gratinées. Servez-les bien chaudes.



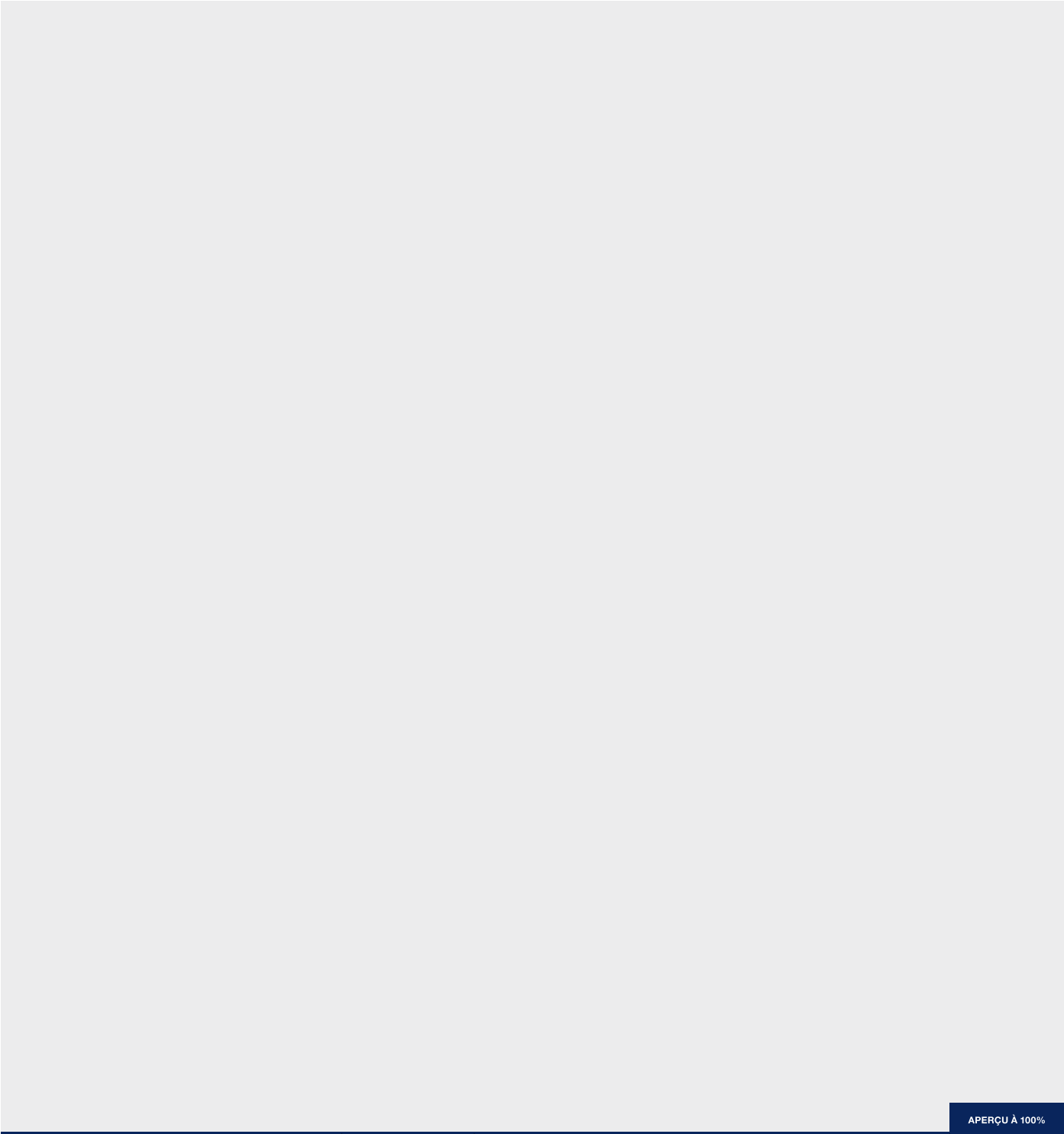
CODE CLIENT INTERNE
02053

BON À TIRER ÉDITÉ LE
30 janvier 2025 11:19

COMMERCIAL RÉFÉRANT
Pierre-Émile Durand

ATTENTION ! CE BON À TIRER ENGAGE VOTRE RESPONSABILITÉ. TOUTE ERREUR RELEVÉE APRÈS VALIDATION NE POURRA ÊTRE IMPUTÉE.

ATTENTION ! SORTIE SANS GARANTIE DES COULEURS. ÉPREUVE DE RELECTURE TEXTE ET DE POSITIONNEMENT DES COULEURS.



APERÇU À 100%

FORMAT	210 x 297 mm	IMPRESSION	Quadri recto verso	COULEURS	QUANTITÉ
SUPPORT ET FINITIONS	quadri recto verso sur papier couché satiné blanc 150 g. (couverture) - 115 g. (intérieur)			CYAN MAGENTA JAUNE NOIR	350

Vous souhaitez apporter un commentaire ?

Je souhaite

je signe ici

MERCI D'INDIQUER VOTRE CHOIX DANS LA LISTE DÉROULANTE